

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

**EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 17 janvier 2014
(convocation du 7 janvier 2014)**

Aujourd'hui Vendredi Dix-Sept Janvier Deux Mil Quatorze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. ROSSIGNOL PUECH Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANÇOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MADRELLE Nicolas, Mme TERRAZA Brigitte, M. VERNEJOUL Michel, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, Mlle DELTIMPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHOUX Jacques, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHAIRE Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. JUPPE Alain à DUCHENE Michel à partir de 10 h15
M. BRON Jean-Charles à M. SOLARI Joël
Mme. CARTRON Françoise à M. PIERRE Maurice
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. GAÜZERE Jean-Marc
Mme. FAYET Véronique à M. ROBERT Fabien jusqu'à 10 h 40
M. PUJOL Patrick à M. POIGNONEC Michel
M. SOUBABERE Pierre à M. HERITIE Michel
M. BOUSQUET Ludovic à Mme. COLLET Brigitte
Mme. CAZALET Anne-MARIE à M. DAVID Jean-Louis jusqu'à 10 h 30
Mlle. COUTANCEAU Emilie à M. DOUGADOS Daniel
M. COUTURIER Jean-Louis à Mme. LACUEY Conchita jusqu'à 10 h 10
M. DELAUX Stéphan à M. DUCASSOU Dominique
Mlle. EL KHADIR Samira à Mlle. DELTIMPLE Nathalie

M. GALAN Jean-Claude à M. GUICHARD Max
M. GUICHEBAROU Jean-Claude à M. FLORIAN Nicolas
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. DUBOS Gérard
M. JOANDET Franck à M. ROSSIGNOL PUECH Clément
M. JOUBERT Jacques à Mme. CHAVIGNER Michèle
Mme. LAURENT Wanda à Mme. DESSERTINE Laurence
M. MOGA Alain à M. DUPOUY Alain
M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane
Mme. PARCELIER Muriel à M. GUYOMARC'H Jean-Pierre
M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel
Mme. SAINT-ORICE Nicole à M. SIBE Maxime
Mme. WALRYCK Anne à Mme. TOUTON Elisabeth

EXCUSES :

LA SEANCE EST OUVERTE

Prolongation expérimentation de services numériques - Décision - Autorisation

Madame DE FRANÇOIS présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Par délibération N°2012/0829 du 23 novembre 2012, le conseil de Communauté a décidé du lancement de l'expérimentation de services numériques dite opération « Pionniers », qui a effectivement débuté, dans son premier volet, « Pionniers du climat », le 7 décembre 2012 et dans son 2° volet, « Pionniers de la e-participation », le 22 mars 2013.

Pour rappel, l'opération « Pionniers » vise à mettre en place un nouveau mode de relation entre la Cub et les citoyens, au travers de services numériques, et comporte deux composantes.

Les pionniers du climat sont un panel composé de cent foyers de la Cub, recrutés sur la base du volontariat, et s'engageant à adopter des comportements plus vertueux afin de réduire leurs consommations énergétiques et leurs émissions de gaz à effet de serre. Chaque foyer est équipé d'une tablette numérique (Samsung Galaxy Tab 2 10,1) afin de lui faciliter l'accès à la plateforme numérique de gestion et d'animation des pionniers et ses services.

Les pionniers de la e-participation sont un panel de cent citoyens de la Cub (âgés de plus de 18 ans), recrutés selon des critères de représentativité de la population du territoire, qui sont mobilisés autour des services numériques, déclinaison des services au public de l'agglomération et nouveaux outils de participation citoyenne. Les pionniers de la e-participation sont également équipés de tablettes numériques (I-pad 2 16Go) afin de faciliter leurs réflexions, expérimentations et leurs contributions à l'amélioration des services existants.

Chacun de ces deux volets des Pionniers était initialement prévu pour se dérouler sur une durée d'un an.

Ainsi sur la base de la délibération N°2012/0829, le dispositif des pionniers du climat aurait dû prendre fin le 6 décembre 2013. Or, afin de bénéficier de tous les enseignements de ce dispositif, des actions de reporting en matière de comportements doivent être menées par les panélistes et un certain nombre restent encore à produire : les derniers relevés de compteurs, le bilan énergétique comparé depuis 2011 et des entretiens individuels. Une période de trois mois supplémentaires maximum s'avère donc nécessaire pour permettre de réaliser l'ensemble de ces actions et optimiser le bilan qualitatif de l'opération.

De la même manière, pour les pionniers de la e-participation, les expérimentations de services numériques en cours et à venir ainsi que la richesse des retours sur l'expérimentation par les e-pionniers nous conduisent à proposer aussi une prolongation de trois mois maximum du dispositif. En effet, l'un des services expérimentés, l'outil d'alerte et de remontée d'informations, n'est finalement opérationnel que depuis la mi-novembre. Pour en tirer un bilan de qualité, la prolongation du test de cet outil semble pertinente. En outre, cela permettra d'associer les membres du panel à

l'analyse et au bilan de l'opération afin de tirer des enseignements sur les suites à donner à ces modalités innovantes d'association du citoyen à l'action de la cub.

Ces prolongations entraînent la poursuite de mise à disposition des outils numériques au panel d'utilisateurs, ce qui implique des ajustements dans la convention qui en fixait les modalités, dont un avenant est annexé au présent rapport.

En termes budgétaires, l'impact de ces prolongations reste limité puisqu'il concerne uniquement le paiement des abonnements téléphoniques durant les périodes supplémentaires concernées, pour un montant prévisionnel de 20 000 Euros.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération N°2012/0829 du 23 novembre 2012 décidant du lancement de l'expérimentation de services numériques dite opération « Pionniers » ;

VU le rapport de présentation ;

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT l'intérêt de prolonger l'expérimentation en vue d'en tirer les meilleurs bénéfices pour les panélistes et pour la Cub,

DECIDE

Article 1 : De prolonger l'opération pour une durée maximum de trois mois pour chacun des deux volets, pionniers du climat et pionniers de la e-participation.

Article 2 : D'approuver l'avenant à la convention type de règlement d'utilisation du matériel mis à disposition dans le cadre de l'opération « pionniers » et d'autoriser Monsieur le Président à compléter et signer le document avec chacun des panélistes.

Article 3 : Les dépenses supplémentaires correspondantes seront imputées sur le budget 2014 chapitre 011 article 6262, fonction 8162, BE00.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 17 janvier 2014,

Pour expédition conforme,
par délégation,
la Vice-Présidente,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
4 FÉVRIER 2014

PUBLIÉ LE : 4 FÉVRIER 2014

Mme. BÉATRICE DE FRANÇOIS